



LE PACTE CAPACITAIRE AU SEIN DU SDIS 17

Le pacte capacitaire, c'est quoi ?

La démarche relative aux pactes capacitaires a pour objectif de **renforcer les capacités opérationnelles** d'un territoire, départemental, zonal et national, face aux risques auxquels il est confronté. Ainsi dans le cadre d'une convention, issue de la loi Matras, l'État appuie financièrement les SIS dans l'acquisition de moyens rares ou spécifiques pour la lutte contre les feux de forêts avec des dotations de 60% des montants d'achats.

Les commandes

2023 - 4 véhicules



CCFM
2 véhicules



CCFMU
1 véhicule



VLHR
1 véhicule

2024 - 8 véhicules



CCFM
2 véhicules



CCFMU
1 véhicule



CCFMP
2 véhicules



CCFS
1 véhicule



VLHR
2 véhicules

2025 - 8 véhicules



CCFM
3 véhicules



CCFMP
3 véhicules



CCFS
1 véhicule



VLHR
1 véhicule

Coût de l'opération
5 530 749 € HT

Subventionnés à hauteur de 59,43 % par l'État, soit un montant de 3 287 195 €. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'exécution du programme d'acquisition des matériels opérationnels visés par le Pacte capacitaire.

Les livraisons et les affectations

